

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sacrement

Numéro de dossier : 2011-03-046

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet												
<p>(11-06-08)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Centre de loisirs Saint-Sacrement, 1360 boulevard de l'Entente.</p>	<p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>Projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 16036Hb</i> et aux nouvelles zones 16044Hb et 16045Hb R.C.A.1V.Q. 78 (quartier Saint-Sacrement - secteur de l'avenue Cardinal-Rouleau)</p>												
4. Présences														
<p>Membres avec droit de vote : MM. Jacques Alméras, Roger Boileau, M^{mes} Marie-Ève Fortier, Danièle Grondines, M. Marc Julien, M^{mes} Josée Turcotte et Sylvie Turcotte</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Yvon Bussièrès, conseiller du district Saint-Sacrement-Belvédère</p> <p>Personnes-ressources : M^{mes} Ginette Bergevin, conseillère en consultations publiques, et Lydia Toupin, urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>														
5. Information présentée														
<p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme et présentation du projet de modification au règlement. Rappel du processus de consultation publique et que le règlement est susceptible d'approbation référendaire.</p> <p>1. <u>Présentation du projet de règlement par Lydia Toupin :</u> La modification proposée pour la zone 16036Hb correspond à la demande faite par le comité de zonage lors de la première consultation publique en février 2011. Il est proposé que le zonage autorise un maximum de 3 logements par bâtiment isolé; un maximum de 2 logements par jumelé; un maximum de 2 logements par bâtiment en rangée et une hauteur maximale de 8 mètres. Finalement, ajouter une note à la grille de spécifications afin que chaque logement possède une entrée distincte.</p> <p>Pour les zones 16044Hb et 16045hb, établir à 9 mètres la hauteur maximale permise et autoriser un maximum de 8 logements par bâtiment isolé, un maximum de 4 logements par jumelé et un maximum de 3 logements par bâtiment en rangée. De plus, chaque logement devra posséder une entrée distincte.</p> <p>2. <u>Intervention du conseiller municipal, M. Yvon Bussièrès, qui présente les enjeux :</u> M. Bussièrès souligne que l'enjeu principal est la densification. La modification proposée permet de conserver une densification familiale.</p>														
6. Recommandation spécifique du mandaté														
<p>Les membres du conseil d'administration recommandent à l'unanimité l'option B suivante :</p> <p>Approuver le projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 16036Hb</i> et aux nouvelles zones 16044Hb et 16045Hb R.C.A.1V.Q. 78 (quartier Saint-Sacrement - secteur de l'avenue Cardinal-Rouleau).</p>														
7. Options soumises au vote		8. Description des options												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	7	C.	0	Abstention	0	Total	7	<p>Option A – Statu quo. Ne pas approuver le projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 16036Hb</i> et aux nouvelles zones 16044Hb et 16045Hb R.C.A.1V.Q. 78 (quartier Saint-Sacrement - secteur de l'avenue Cardinal-Rouleau).</p> <p>Option B – Approuver le projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 16036Hb</i> et aux nouvelles zones 16044Hb et 16045Hb R.C.A.1V.Q. 78 (quartier Saint-Sacrement - secteur de l'avenue Cardinal-Rouleau).</p> <p>Option C-</p>	
Option	Nombre de votes													
A.	0													
B.	7													
C.	0													
Abstention	0													
Total	7													

9. Questions et commentaires du public	Nombre de personnes présentes : 40 Nombre de commentaires : 4
-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

Tous les citoyens et toutes les citoyennes qui ont pris la parole se sont prononcés en faveur de la proposition qui correspond aux demandes faites par les citoyens et par le comité de zonage en février 2011.

Questions et commentaires :

Les citoyens ont signifié leur grande satisfaction concernant la proposition qui permettra de protéger les maisons unifamiliales actuelles. Les citoyens ont remercié le conseil de quartier et la Ville de Québec pour cette nouvelle modification qui correspond mieux à leurs souhaits pour le quartier.

Le sondage du public nous donne 26 personnes en faveur de la modification, aucune personne ne s'est prononcée contre la modification et quatre personnes se sont abstenues.

10. Questions et commentaires du mandaté

Les membres du conseil d'administration se sont dits satisfaits de la proposition.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

Approuvé par	Préparé par
---------------------	--------------------



Jacques Alméras
Président, conseil de quartier de Saint-Sacrement



Ginette Bergevin
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou

9 juin 2011